

---



Commission on the Status of Women  
Fifty-sixth session  
27 February – 9 March 2012

**Panel 2**

**“Le rôle de la gouvernance et des institutions sensibles au genre dans l'autonomisation des femmes rurales”**

**Cas du Mali**

---

**Présenté par Bintou Nimaga**



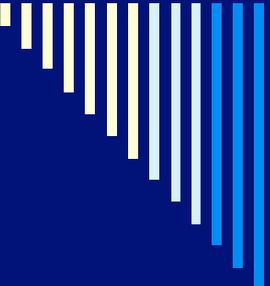
---

# Plan de Présentation

- La contribution des femmes rurales dans la gestion de l'insécurité alimentaire des ménages ruraux du Mali
- Les dispositions mises en place par le Gouvernement du Mali pour renforcer le genre et l'autonomisation des femmes rurales
- Les recommandations

# La contribution des femmes rurales dans la gestion de l'insécurité alimentaire des ménages ruraux du Mali





## Au niveau de la production coutumière

On note des préférences dans la production des spéculations agricoles suivant le sexe, caractérisées selon les données de la CPS/SDR par :

- Un très faible taux de superficie exploitée par les femmes en céréales notamment le mil, le sorgho et le maïs avec un rapport de plus de 98% pour les hommes contre moins de 2% pour les femmes
- Une prédominance des cultures secondaires dans les exploitations féminines, notamment l'arachide (63%); le Voandzou (52%), oseille (environ 75%)

- Des spécificités sont constatées en fonction des régions. A Sikasso, le fonio serait la principale culture (84,2%) des femmes, suivi du riz (73,4%) des superficies rizicole
- Les femmes représentent 37,66% de la population active du secteur maraîcher et plus de 55% du nombre des maraîchers mais occupent moins de 22% des superficies maraichères exploitées





# Au niveau des périmètres irrigués

## Cas de l'Office du Niger

- L'ON représente un potentiel d'irrigation d'environ 1 million d'hectare sur lesquels près de 95 000 ha sont aujourd'hui aménagés et exploités.
- Une population active de 244 728 producteurs dont 47,3% sont des femmes. On note 2900 femmes chefs d'exploitation sur 43 263 (soit 7% environ) dont 1 940 femmes chefs d'exploitations pour la seule spéculacion riz et 960 femmes pour le maraîchage.

- 
- ▣ Avec 271 groupements féminins, l'accès collectif est une des stratégies utilisées par les femmes pour faire face à la difficulté d'accès à la terre.
  - ▣ A la campagne 2009/2010, 785ha sur 98.441 (soit 1%environ) des terres ont été exploitées par les femmes en riziculture.
  - ▣ Avec 65% environ des producteurs maraîchers, le dynamisme des femmes dans ce secteur permet aujourd'hui à l'ON de ravitailler le marché national en spéculations maraichères de contre saison.
  - ▣ 2041 groupes de contact dont 32% des groupes de femmes ont exploité pendant la campagne 2009/2010 des parcelles de démonstration.



## Dans la sous filière conservation des produits agricoles

### Cas de l'étuvage du riz dans la zone ORS

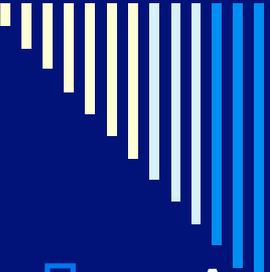
- Dans la zone ORS, le secteur profite de la présence du Projet Villages du Millénaire qui appui le renforcement d'un groupement d'étuveuses d'une centaine de membres qui a transformé et commercialisé en campagne 2009/2010 environ 2000T de riz, procurant ainsi un revenu substantiel d'environ 34 million fcfa à l'économie locale de la zone.

---



# Les dispositions mises en place par le Gouvernement du Mali pour renforcer le genre et l'autonomisation des femmes rurales





## Le cadre politique de promotion du genre dans le développement rural

□ Au niveau macro, on retient deux orientations politiques majeures à savoir : le Cadre Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté (CSCRP) et la Politique Nationale Genre du Mali (PNG-Mali)

### □ **Le CSCRP 2012-2017**

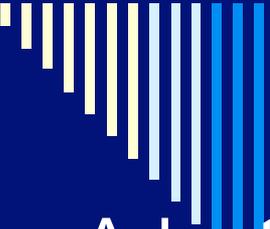
La 3<sup>ème</sup> phase (2012-2017) vient d'être adoptée par le conseil des Ministres du 28 décembre 2011. Il fait du genre une dimension transversale du développement

---



Le CSCR 3<sup>ème</sup> génération porte une attention particulière sur le renforcement des capacités des femmes rurales dans la sécurité alimentaire notamment à travers:

- (i) leur accès accru à la terre aménagée et aux parcelles agro forestières ;**
- (ii) le renforcement des capacités organisationnelles des groupements professionnels des femmes dans les domaines agro-sylvopastoraux ;**
- (iii) l'accès accru des femmes aux techniques modernes de conservation et transformation des produits agro-sylvopastoraux;**
- (iv) l'implication accrue des femmes dans les programmes et projets de conservation et restauration des ressources forestières et fauniques**



# La PNG-Mali

Adoptée en 2010 par le Gouvernement, la PNG-Mali est initiée par le MPFEF pour servir d'outil pour la mise en œuvre des objectifs du CSCRP en matière de genre et équité sociale. Parmi les six orientations stratégiques que composent la PNG-Mali, la troisième cible les préoccupations relatives à l'autonomisation économique des femmes rurales et leur renforcement dans la sécurité alimentaire du pays. A cet effet, trois des quatre axes d'intervention de cette orientation cibles des objectifs pour réduire les écarts économiques entre les hommes et les femmes des zones rurales.



■ Ces axes sont:

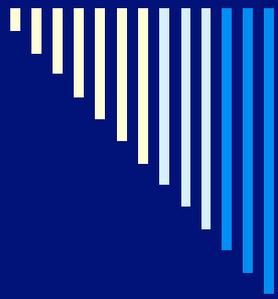
1) Amélioration de la rentabilité du travail des femmes rurales actives dans les secteurs productifs clés (agriculture, élevage, pêche);

2) Amélioration de la rentabilité des opérations économiques des femmes œuvrant dans le secteur informel et dans l'entrepreneuriat;

3) Élargissement de l'offre de services de soutien à la production en vue d'accroître les revenus (micro-finance, accès aux formations, intrants techniques et technologies).

## Des actions spécifiques pour soutenir la mise en œuvre de la PNG-Mali

- Un exercice de planification et budgétisation Sensible au Genre, conduit par le département des Finances à l'endroit des départements sectoriels dont ceux du développement rural concernés par la mise en œuvre du plan d'action 2011-2013 de la PNG-Mali;
- Création d'un fonds «Fonds d'Appui à l'Autonomisation de la Femme et à l'Epanouissement de l'Enfant (FAFE)», pour soutenir la mise en œuvre de la PNG-Mali et dont un des trois guichets est dédié au financement des actions d'entreprenariat des femmes, option dans laquelle les femmes rurales sont bien ciblées à travers des formations et autres types d'appuis techniques et matériels.



## **Des dispositions spécifiques favorables à la réduction des inégalités dans le secteur du développement rural**

- ❑ Attribution par l'Office du Niger des 10% des parcelles aménagées par l'Etat aux femmes et aux jeunes. Ces dispositions sont plus ou moins appliquées selon les Offices.
- ❑ la Loi d'Orientation Agricole qui constitue la référence pour l'orientation politique du secteur agricole, intègre des dispositions pour les femmes rurales, même si celles-ci n'abordent pas la question institutionnelle de la prise en charge des inégalités sociales.



# La valorisation du travail et des revenus informels des femmes dans le secteur agricole

- Bien qu'il soit constaté un intérêt des services de statistiques pour la collecte des données différenciées hommes/femmes du secteur agricole, il reste encore difficile de comptabiliser tous les résultats relevant des contributions des femmes rurales.
  - Le recensement général agricole de 2004 avait intégré des indicateurs sur l'accès différencié aux parcelles et aux crédits agricoles.
-

- 
- Toutefois, ces indicateurs sont intégrés en fonction des besoins généralement exprimés par des partenaires extérieurs au département de l'Agriculture et en fonction surtout de la disponibilité financière.
  - Pas d'approche structurée et cohérente pour des données statistiques différenciées.
  - Niveau actuel d'intégration des indicateurs genre sont insuffisant pour apprécier toute la valeur ajoutée de la contribution des femmes rurales à l'économie et la sécurité alimentaire des ménages ruraux.

# Recommandations pour l'autonomisation économique et le renforcement des femmes rurales dans la sécurité alimentaire au Mali

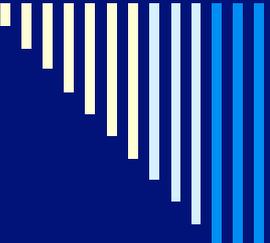


---



La réduction des inégalités genre et l'autonomisation des femmes rurales ne sauraient se réaliser sans l'instauration d'un contexte institutionnel cohérent avec des objectifs bien ciblés.

- Le Mali a l'avantage d'avoir un contexte politique favorable à la question des inégalités sociales.
- Cependant, cette volonté a besoin d'être consolidée au niveau sectoriel par une vision et des objectifs différenciés clairement définis dans les politiques et stratégie du secteur du développement rural.



## Les actions à mettre en œuvre

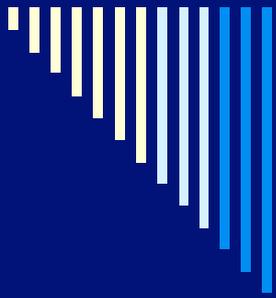
- Renforcer la capacité de la CPS/SDR à intégrer la planification, programmation et le suivi évaluation des programmes et projets du développement rural sensibles au genre.
- Rendre les outils statistiques de collecte et analyse des données du développement rural genre sensible afin de faire ressortir la contribution des femmes rurales mais surtout de permettre de planifier sur la base des inégalités sociales du genre.

---

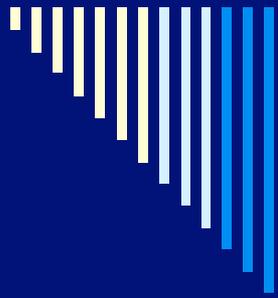


Renforcer les indicateurs des enquêtes agricoles et des ménages pour faire ressortir plus de données spécifiques sur les inégalités économiques selon le sexe du monde rural.

- Appuyer la mise en œuvre de la PNG-Mali en vue d'asseoir la transversalité et la cohérence des objectifs genre du développement rural avec le reste des secteurs de développement du pays.



- Compte tenu de son expérience, l'accompagnement particulier de ONU-Femme en partenariat avec la FAO, serait d'un apport important pour la mise en œuvre de ces recommandations.



**Je vous remercie de  
votre aimable attention !**